

Soins à domicile
ou dans les Centres

Nous prenons soin de vous



Avant tout, prendre soin de vous

FSASD 

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

A qui sont destinés les soins ?

Aux enfants, adultes, familles et personnes âgées ayant besoin de soins en lien avec :

- une maladie chronique ou aiguë
- un handicap, momentané ou durable
- une perte d'autonomie liée au vieillissement.



Quelle est notre mission ?

Les soins apportés permettent, si tel est votre choix, de bénéficier de soins à domicile ou dans le Centre de votre secteur afin de :

- garder ou recouvrer un état de santé satisfaisant
- maintenir une bonne qualité de vie
- maintenir et renforcer votre autonomie
- vous orienter dans un moment de vie difficile.

Les professionnels des soins

- Infirmières
- Aides soignantes, aides familiales
- ASSC assistantes en soins et santé communautaire.

Tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à respecter des principes fondamentaux, tels que, entre autres, le respect de la sphère privée, la confidentialité et le secret professionnel.

Comment s'organise notre intervention ?

- **Une prescription médicale** d'un médecin installé en Suisse est nécessaire pour toute prestation de soins.
- **La demande d'intervention** peut être faite par vous-même, votre famille, votre médecin ou l'hôpital auprès du Centre le plus proche de votre lieu d'habitation.
- **L'évaluation des besoins**
Dans les 24 heures, une infirmière vous fixe un rendez-vous dans le Centre le plus proche ou se rend à votre domicile.
Lors de la première intervention elle procède à une évaluation de vos besoins à partir d'un questionnaire sur vos habitudes de vie et votre état de santé et elle vous informe sur l'organisation des prestations.
- **Lieux d'intervention**
En fonction de votre degré de mobilité et de votre état de santé, vous recevez vos prestations de soins dans le Centre le plus proche ou à votre domicile.
- **Suivi et réévaluation**
Une infirmière sera votre interlocuteur privilégié et assurera la coordination des prestations. Elle vérifiera périodiquement avec vous, que les prestations fournies correspondent à l'évolution de votre état de santé. Elle vous orientera si d'autres prestations s'avèrent nécessaires. Elle sera en contact avec votre médecin traitant, votre pharmacien, les hôpitaux, etc.

Nos critères de prise en charge

- Pour les prestations effectuées à domicile, être résident sur le canton de Genève.
- Pour les soins dans les Centres, être au bénéfice d'une couverture d'assurance incluant les soins en Suisse.

La palette des soins

- Soins infirmiers à visée préventive (par exemple, contrôle de santé), éducationnelle, curative (injections, pansements), palliative (traitement de la douleur)
- Soins de base (par exemple aide à la toilette, au lever et au coucher).

Et l'organisation de :

- l'accès à des structures d'appui (UAT*, long séjour, etc)
- l'accès à l'équipe « Soins HAD**-RUMS*** » pour des soins techniquement complexes et de l'aide en cas de crise médico-sociale.

* Unité d'accueil temporaire

** Hospitalisation à domicile

*** Relais des urgences médico-sociales



Quelques détails pratiques

Horaires:

les soins sont effectués 7 jours sur 7 et 24h/24.

Coûts:

votre assurance maladie de base prend en charge sur prescription médicale le 90% des prestations suivantes:

- instructions et conseils (évaluation des besoins du patient et de son entourage): effectués par du personnel infirmier
- examens et soins prodigués par du personnel infirmier
- soins de base: simples ou complexes effectués par du personnel infirmier ou sur leur délégation par des aides diplômées.



Quelles sont les autres prestations d'aide et de soins?

Les prestations **d'aide et de soins** couvrent également les domaines suivants :

- aide pratique
- ergothérapie (traitement de rééducation et de réadaptation, aménagement de l'environnement)
- hospitalisation à domicile (HAD)
- relais pour les urgences médico-sociales (RUMS)
- aide aux familles (garde, suppléance et autre)
- repas à domicile
- sécurité à domicile: - système d'appel à l'aide
 - signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- immeubles avec encadrement pour personnes âgées.

Toutes ces prestations font l'objet de dépliants.



Chaque jour de l'année, 24h/24, les professionnels de la FSASD interviennent dans le canton de Genève et une permanence téléphonique est assurée.

La FSASD vous accueille dans ses quatre centres de maintien à domicile :

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal Mermillod 36 – 1227 Carouge

Tél. : 022 420 20 11

Centre de maintien à domicile Pâquis

Ouverture courant 2010 – adresse à confirmer

Tél. : 022 420 20 12

Adresse de correspondance :

Avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

Tél. : 022 420 20 13

Centre de maintien à domicile Onex

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex

Tél. : 022 420 20 14

Adresse de correspondance :

avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge

Horaires

Carouge, Onex, Pâquis du lundi au vendredi de 8h à 18h

Eaux-Vives du lundi au vendredi de 8h à 12h30

et de 13h30 à 17h

A Carouge, également le samedi de 8h à 12h